

Obtenir un numéro SIRENE/SIRET/ code APE

Obligatoire lorsque l'association est employeur, l'immatriculation auprès de l'INSEE devient incontournable désormais pour bénéficier de transferts financiers publics. En effet, ce numéro permet à l'association d'être enregistrée sur le logiciel de remontée des informations destinées au versement de la somme accordée. De plus, ce numéro permet de faire un état des lieux statistique de la vie associative et devient également un numéro de référence unique servant d'identifiant de l'association

TROIS CAS DE FIGURE POUR OBTENIR VOTRE NUMERO SIRET :

1. le plus simple, vous êtes déjà en possession de vos numéros, il vous suffit donc de les reporter sur le dossier de demande de subvention
2. vous êtes immatriculé mais vous souhaitez un avis de situation SIRENE, vous pouvez :
 - Le télécharger sur <http://avis-situation-sirene.insee.fr/> .Cliquez sur « RECHERCHE PAR NUMERO SIREN » Entrez le numéro SIREN (9 chiffres) Cochez « tous les établissements de l'entreprise » Cliquez sur « Lancer la recherche ». Ensuite vous cliquez sur l'établissement actif concerné. Votre numéro SIRET apparaît (14 chiffres).
3. vous n'êtes pas immatriculé : vous devez alors faire une demande ECRITE en n'oubliant pas de joindre les pièces justificatives demandées (voir le courrier type en pièce jointe à la fiche)

CODE APE (Activité Principale exercée)

Lors de son immatriculation à l'INSEE, toute association se voit attribuer un numéro de code APE (activité principale exercée). Le code APE est attribué en référence à la nomenclature des activités française, il est composé de 4 chiffres correspondant au type d'activité exercée par l'association. Il est donné en fonction de l'objet que l'association a défini dans ses statuts... D'où, une fois encore, l'importance de la rédaction des statuts. Il sert lors de statistiques, et permet de connaître la convention collective à laquelle l'établissement se rattache.

DEFINITIONS :

Le numéro SIRET est un identifiant numérique de 14 chiffres composé du SIREN (9 chiffres) et d'un numéro interne de classement de 5 chiffres (NIC) caractérisant l'établissement d'une entreprise en tant qu'unité géographiquement localisée. Il est donc modifié en particulier si l'établissement change d'adresse.

Code APE : Activité Principale Exercée par une entreprise ou par un établissement. Ce code est attribué par l'INSEE à chaque entreprise et à chaque établissement selon son activité principale. Il est constitué de 3 chiffres et une lettre d'après la nomenclature d'activités française (NAF).

LETTRE-TYPE pour la D.R. de l'INSEE
si l'association n'est pas encore immatriculée au
répertoire des entreprises et des établissements SIRENE

Nom de l'association

Adresse.

Le (la) président(e) de...

OBJET : Délivrance du n° SIRET

à

Le ...

Monsieur le directeur régional,

Le service d'information de l'INSEE me fait savoir que votre service a compétence pour immatriculer notre association au répertoire des entreprises et des établissements SIRENE et délivrer le n° SIRET, permettant ainsi à notre association de recevoir des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les pièces qui vous sont nécessaires (*) :

1. Photocopie du récépissé délivré par la préfecture lors de la déclaration,
2. Photocopie de la page 1 des statuts **présentant l'objet de l'association.**
3. Photocopie de l'extrait paru au Journal officiel,

Par ailleurs, je vous précise qu'à ma connaissance, notre association ne dispose pas du n° SIREN

Je vous prie d'agréer. Monsieur le directeur régional, l'expression de mes salutations distinguées.

(Vous pouvez vous adresser, par écrit à votre préfecture ou sous-préfecture pour essayer d'obtenir les informations manquantes)